



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 mai 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 Mai 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 Mai 1998

**Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de CLF BANQUE - Avenant  
au contrat**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel PASSERAULT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Guy-Marie GUERET

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 9 mai 1997, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec CLF BANQUE ayant son siège social 7 à 11, quai André Citroën - B.P. 546 - 75725 PARIS Cedex, pour un montant de 20 000 000 F, pour une durée d'un an.

Le terme de ce contrat est fixé le 21 mai 1998.

Les besoins de trésorerie de la Ville de NIORT nécessitent le recours fréquent à une ligne de crédit ouverte dans un établissement bancaire, d'un montant de 20 000 000 F(vingt millions de francs).

L'article 12 du contrat prévoit la prorogation pour une durée d'un an, à la demande expresse de la Ville de NIORT.

Vu l'avis favorable émis par CLF BANQUE en date du 22 Avril 1998, je vous propose de passer un avenant au contrat afin de recourir pour un an, à la ligne de trésorerie d'un montant de 20 000 000 F dans les conditions suivantes :

- Durée : 12 mois à compter du 26 Mai 98
- Index des tirages : T4M. TMP et TIOP 1 mois remboursables à tout moment sans indemnité
- Taux d'intérêts : index + marge de 0 point de base
- Taux Maximum Garanti (TMG) sur les tirages : 5,50 %  
sur index TIOP 1 mois
- Montant maximum protégé : 20.000 000 FF
- Date de début de validité du TMG : 01/06/98
- Commission de non utilisation : \* 0,10 % sur le montant de l'ouverture de crédit  
si le montant cumulé des tirages est inférieur ou égal à 200.000.000 F.  
\* 0,00 % sur le montant de l'ouverture de crédit  
si le montant cumulé des tirages est strictement supérieur à 200.000.000 F.
- Périodicité de facturation de la commission : in fine
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant au contrat,
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC